

Réouverture des plages : La volonté locale commune entendue

Les maires des communes littorales de l'agglomération saluent la décision du Préfet d'accorder une dérogation pour la réouverture des plages de notre Boulonnais.

Considérant que les promenades en forêt étaient autorisées,

Considérant que nos plages du littoral sont vastes et permettent la promenade de manière individuelle ou en famille, la pratique sportive individuelle ou les activités de pêche à pieds, et ceci en toute sécurité et dans le respect des mesures de distanciation,

Considérant que nos plages du littoral permettront d'offrir aux habitants un lieu de promenade supplémentaire et ainsi déconcentrer les flux de promeneurs sur les autres sites,

De manière commune et unanime, les maires de Boulogne-sur-Mer, Wimereux, Le Portel, Equihen-Plage, Saint-Etienne au Mont, Neufchâtel-Hardelot et Dannes, avaient sollicité une dérogation auprès du Préfet pour la réouverture de leurs plages.

Suite à cette demande, le Préfet a accordé les dérogations requises pour la réouverture des plages. Les maires saluent cette décision et s'engagent à prendre les dispositions nécessaires pour renforcer les précautions sanitaires et permettre la bonne information des règles à respecter sur les plages.

CONTACT PRESSE

Amélie WAQUET : 06 10 72 74 64
awaquet@agglo-boulonnais.fr